



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 151 bis

Publié le 09 mai 2023

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté n°086/2023 en date du 09 mai 2023 encadrant la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais (Département du Pas-de-Calais)

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté DREETS HAUTS-DE-FRANCE 2023-PR-OS-02 du 09 mai 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État

Arrêté DREETS HAUTS-DE-FRANCE n °2023-C-SA-02 du 09 mai 2023 portant délégation de signature et désignation de représentants habilités à prononcer les sanctions administratives prévues par le titre IV du livre IV du code de commerce et la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures et portant délégation de signature pour prononcer les sanctions administratives prévues par le code de la consommation

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 05 mai 2023 fixant la liste des établissements, organismes ou écoles mentionnés du 1° au 12° de l'article L.6241-5 du code du travail habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et
Contrôle des Activités Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

Le Havre, le 09 mai 2023

ARRÊTÉ n° 086 / 2023

**Encadrant la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais
(Département du Pas-de-Calais)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 27 janvier 2021 portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21/2015 du 10 février 2015 portant réglementation de l'exercice de la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais (département du Pas-de-Calais) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 141/2022 du 21 septembre 2022 encadrant la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais (Département du Pas-de-Calais) ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juin 2022 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités, respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n°016/2023 du 31 janvier 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu l'arrêté n° 048/2023 du 21 mars 2023 rendant obligatoire la délibération n° 16/2022 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts-de-France relative à la création et au contingentement des licences de pêche à pied professionnelle dans les Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 050/2023 du 21 mars 2023 rendant obligatoire la délibération n° 18/2022 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts-de-France relative aux conditions d'attribution des licences de pêche à pied professionnelle dans les Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 054/2023 du 23 mars 2023 rendant obligatoire la délibération n° 13/2022 du comité

régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts-de-France relative à la fixation des contributions financières liées aux licences de pêche à pied professionnelle et de récolte des végétaux marins dans les Hauts-de-France ;

Vu la décision directoriale n° 1190/2022 du 16 juin 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu l'avis des membres de la commission de visite des gisements naturels de moules du Boulonnais réunie le jeudi 20 avril 2023 ;

Vu les avis du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale en date du 19 avril 2023 et du GEMEL en date 21 avril 2023 ;

Considérant les stocks disponibles sur les différents gisements de moules du Boulonnais ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du mercredi 10 mai 2023, la pêche à pied des moules, à titre professionnel et de loisir, est autorisée ou interdite sur les gisements classés selon le tableau suivant :

Zone de Production	Commune Concernée	Limites des zones	Gisements concernés	Statut
62.04	WISSANT	Toute la commune	Gisement de Saint Pô	FERME
62.05	AUDINGHEN	De l'extrémité ouest de la concession d'élevage de moules sur bouchots au Cap Gris Nez	Gisements d'Audinghen nord : La Sirène – Les Paulardes	FERME
62.06.01		Du Cap Gris Nez à la limite sud de la commune d'Audinghen	Gisements d'Audinghen sud : Du Cran aux Oeufs au Cran Mademoiselle	OUVERT
	AUDRESSELLES	Toute la commune	Gisements : Rupt et Plats Ridains	FERME
62.06.02	AMBLETEUSE	Toute la commune	Gisements d'Ambleteuse	FERME
	WIMEREUX	De la limite des communes d'Ambleteuse/Wimereux jusqu'au parking des allemands		FERME
62.07.01		Du parking des Allemands au centre de secours de Wimereux	Gisement de La Pointe aux Oies	FERME
			Gisements : La Pointe de la Rochette L'Ailette	FERME
62.07.02	Du centre de secours de Wimereux à 50 mètres au nord de la digue nord de Boulogne/Mer	Gisement Fort de Croi	OUVERT	
		Gisements Pointe de la Crèche	FERME	
62.09	LE PORTEL	De 50 mètres au sud de la digue Carnot à la limite sud de la commune du Portel (sauf dalle de béton de l'Hoverport	Gisement du Fort de l'Heurt	FERME
			Rieu de Cat, Alprech, Ningles	FERME
	EQUIHEN	Toute la commune	Gisement d'Equihen	OUVERT

Article 2 :

Pour les pêcheurs à pied professionnels, des mesures spécifiques d'encadrement de la pêche sont mises en place sur la commune d'Audinghen

L'accès aux gisements s'effectue uniquement par le parking du Noirda.

Sur les gisements du Cran aux Oeufs au Cran Mademoiselle, le seul engin autorisé est la cuillère.

Article 3 :

L'arrêté modifié n° 141/2022 du 21 septembre 2022 est abrogé à compter du mercredi 10 mai 2023.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation

Le chef du service du contrôle
des activités maritimes
Olivier Marc DION

Collection des arrêtés : Préfectures Normandie, Hauts de France

Destinataires :

- CNSP CROSS Etel
- Sous-Préfecture de Calais et Boulogne-sur-Mer
- DDTM-Dml 62- 59- Ulam 62
- DDPP 62
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Toutes mairies littorales du Pas-de-Calais de Calais à Equihen Plage (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. des Hauts de France
- DIRM MEMN – MT BI – moyens nautiques
- Gendarmerie maritime







**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Arrêté DREETS HAUTS-DE-FRANCE 2023-PR-OS-02

portant subdélégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État.

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 27 février 2023 portant nomination de M. Bruno DROLEZ sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2023 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé pour lesquels M. Bruno DROLEZ, en tant que responsable délégué des budgets opérationnels de programmes régionaux, a reçu délégation à :

- Monsieur Serge BOUFFANGE,
- Monsieur Christophe COUDERT,
- Monsieur Martial FIERS,
- Madame Brigitte KARSENTI,
- Monsieur Jean-Pierre NELLO,
- Madame Nora TOUATI.

Article 2 - Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé pour lesquels M. Bruno DROLEZ, en tant que responsable d'unités opérationnelles et/ou services prescripteurs, a reçu délégation pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, à :

- Monsieur Serge BOUFFANGE,
- Monsieur Christophe COUDERT,
- Monsieur Martial FIERS,
- Madame Brigitte KARSENTI,
- Monsieur Jean-Pierre NELLO,
- Madame Nora TOUATI.

Article 3 - Subdélégation est donnée sur les crédits relevant des programmes « fonds social européen » 2007-2013 et 2014-2020 à :

- Monsieur Serge BOUFFANGE,
- Monsieur Christophe COUDERT,
- Monsieur Martial FIERS
- Madame Brigitte KARSENTI,
- Monsieur Jean-Pierre NELLO,
- Madame Nora TOUATI.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial FIERS, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire, dans la limite de leurs attributions, à :

➤ pour les missions de la plateforme compétence et vie au travail :

- Madame Sandrine LEFEVRE.

➤ pour les missions de la plateforme innovation et méthodes :

- Monsieur Eric DEROO,

- Monsieur Christophe TROUILLARD,

- Monsieur Eric MORENO.

➤ pour les missions de la plateforme support et synthèse budgétaire :

- Monsieur Philippe OUCHEN,

- Monsieur Vincent RAISON,

- Monsieur Marc SONNEVILLE.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre NELLO, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Jean-Jacques COUSIN,

- Monsieur Xavier DUTHOIT,

- Monsieur Simon HAVARD,

- Madame Véronique VALENTIN-ALEXIS.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte KARSENTI, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle politique du travail, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Camille BELLOIS,

- Madame Cécile DELEMOTTE.

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDERT, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle entreprise, emploi, compétences, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Grégory ACAKPO-ADDRA,

- Monsieur Yannick JEANNIN,

- Monsieur Hervé LEROY,

- Monsieur Lahcen MERDJI,

- Monsieur Nicolas SAENEN,

- Madame Véronique THIBAULT,

- Madame Mathilde VASSEUR.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDERT et Monsieur Nicolas SAENEN, subdélégation est donnée à Madame Sandrine BEKAERT pour la signature des devis.

Article 9 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BOUFFANGE, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle solidarités insertion, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Laetitia DULION,
- Monsieur Lahcen MERDJI,
- Monsieur Patrick ZEGHOU.

Article 10 - Subdélégation est donnée à effet de signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés dans le cadre des budgets opérationnels de programme déroulant des missions et des programmes visés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé en date 21 mars 2023 à :

- Monsieur Martial FIERS

Article 11 - Subdélégation de signature est donnée pour la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les crédits portés par les programmes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé ainsi que pour les crédits relevant des programmes Fonds social européen (FSE) 2014-2024 ainsi que FSE + et FTJ (Fonds de transition juste) 2021-2027 , à :

- Madame Claudie ALLEWEIRELDT,
- Madame Lydie BRASSEUR,
- Madame Sandrine CORTIER,
- Monsieur Pascal COULON,
- Madame Isabelle COURTOIS,
- Madame Nathalie FAILLY,
- Madame Angélique FOURDRAIN,
- Madame Sabine HALLOSSERIE,
- Madame Aline HORDE,
- Madame Emeline KRUKOWSKI,
- Monsieur Eric LAMBERT,
- Monsieur Mathieu LEROY,
- Madame Nathalie LESCIEUX,
- Monsieur Christophe LEVEL,
- Monsieur Jérémy PETIT,
- Monsieur Vincent RAISON,
- Monsieur Bertrand RINDEL,
- Madame Emilie SALE,
- Monsieur Marc SONNEVILLE,
- Madame Marie-Laure TROUILLET.

Article 12 - Subdélégation de signature est donnée pour la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS-Déplacement temporaire, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué pris en qualité de gestionnaires pour les crédits publiés par les programmes 134, 155 et 354 :

- Madame Claudie ALLEWEIRELDT,
- Madame Sandrine CORTIER,
- Monsieur Pascal COULON,
- Madame Céline DE CESARE,

- Madame Sandrine DEWASTE,
- Madame Maryse LESAEGE,
- Monsieur Vincent RAISON,
- Madame Karine STAWICKI.

Article 13 - Subdélégation est donnée, aux personnes figurant en Annexe 1 de la présente décision, à l'effet de valider les ordres de missions et états de frais dans l'application CHORUS DT, en qualité de valideurs hiérarchiques de niveau 1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 14 - Demeurent réservés à la signature de Monsieur le préfet de la Région Hauts-de-France les actes mentionnés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 15 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le **09 MAI 2023**

Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités des Hauts-de-France ,



Bruno DROLEZ

ANNEXE 1

Liste des valideurs hiérarchiques CHORUS DT
Décision DREETS HAUTS DE France
2023-PR-OS-02

M. ACAKPO-ADDRA Grégory
Mme BELLOIS Camille
M. BOUFFANGE Serge
Mme BRUNEEL Lucie
Mme CORTIER Sandrine
M. COUDERT Christophe
M. COUSIN Jean Jacques
M. CREUTZ Jérôme
M. DEHOUCK Alain
Mme DELEMOTTE Cécile
M.DEROO Eric,
M.DROLEZ Bruno
Mme DULION Laetitia
M. DUTHOIT Xavier
M. FIERS Martial
Mme GIRARDIN Florence
M. HAVARD Simon
M. HIEN Gaël
M. ILSKI Olivier
M. JEANNIN Yannick
Mme KARSENTI Brigitte
Mme LEFEVRE Sandrine
M. LEROY Hervé
M. MERDJI Lahcen
M. MORENO Eric
M. NELLO Jean-Pierre
M. OUCHEN Philippe
M. RAISON Vincent
Mme RICHARD Virginie
M. SAENEN Nicolas
M. SONNEVILLE Marc
Mme THIBAUT Véronique
M. TROUILLARD Christophe
Mme TOUATI Nora
Mme VALENTIN-ALEXIS Véronique
Mme VASSEUR-GREMONT Mathilde
Mme VOISELLE Virginie
M. ZEGHOU Patrick

Arrêté DREETS HAUTS-DE-FRANCE N °2023-C-SA-02

portant délégation de signature et désignation de représentants habilités à prononcer les sanctions administratives prévues par le titre IV du livre IV du code de commerce et la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures et portant délégation de signature pour prononcer les sanctions administratives prévues par le code de la consommation

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.470-2 et R.470-2 ;

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L.522-1 et suivants, ainsi que l'article R.522-1 ;

Vu l'article 9 de la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesure ;

Vu le Décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, chargé des fonctions de responsable du pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie» ;

Vu l'arrêté du 27 février 2023 portant nomination de M. Bruno DROLEZ sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Pierre NELLO à l'effet de signer les actes préparatoires et les décisions relatives aux sanctions administratives prévues par l'article L.470-2 du code de commerce et, en cas d'absence ou d'empêchement, à

- M. Jean-Jacques COUSIN, directeur départemental,
- M. Simon HAVARD, inspecteur principal,
- Mme Véronique VALENTIN-ALEXIS, directrice départementale,

désignés représentants du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France.

Article 2- Délégation est donnée à M. Jean-Pierre NELLO à l'effet de signer les actes préparatoires et les décisions relatives aux amendes administratives prévues par l'article 9 de la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à

- M. Hervé BOEYAERT, ingénieur de l'industrie et des mines,
- M. Xavier DUTHOIT, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,

désignés représentants du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France.

Article 3 - Délégation est donnée à M. Jean-Pierre NELLO à l'effet de signer les actes préparatoires et les décisions relatives aux sanctions administratives prévues par l'article L.522-1 et suivants du code de la consommation, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à

- M. Jean-Jacques COUSIN, directeur départemental,
- M. Simon HAVARD, inspecteur principal,
- Mme Véronique VALENTIN-ALEXIS, directrice départementale.

désignés représentants du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **09 MAI 2023**

Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités


Bruno DROLEZ



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Arrêté préfectoral fixant la liste des établissements, organismes ou écoles mentionnés du 1° au 12° de l'article L. 6241-5 du code du travail habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 6241-4 et L. 6241-5 ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du nord ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 fixant la liste des établissements, organismes ou écoles mentionnés du 1° au 12° de l'article L. 6241-5 du code du travail habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2023 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu les avis favorables du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) n°2022CE007 et n°2022CE008 du 21 décembre 2022 concernant la liste des formations technologiques et professionnelles et organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

Vu l'avis favorable du CREFOP n°2023CE004 du 4 mai 2023 sur les ajouts et suppressions de formations à la liste des formations technologiques et professionnelles et organismes éligibles au solde de la taxe d'apprentissage ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des formations dispensées par les établissements, organismes ou écoles établis dans la région, mentionnés du 1° au 12° de l'article L. 6241-5 du code du travail et habilités à percevoir le solde de la taxe

d'apprentissage selon les modalités prévues au 1° de l'article L. 6241-4 du code du travail est fixée par le présent arrêté en son annexe.

Article 2

La liste peut être consultée sur le site internet de la préfecture de la région Hauts-de-France à la rubrique « taxe d'apprentissage dans la région Hauts-de-France », à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Documents-publications/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage-dans-la-region-Hauts-de-France>

Article 3

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4

L'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 fixant la liste des établissements, organismes ou écoles mentionnés du 1° au 12° de l'article L. 6241-5 du code du travail habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage est abrogé.

Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5/5/2023

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires
régionales

Jean-Gabriel DELACROY

Table with 30 columns: Year, Month, Day, Hour, Minute, Second, etc. The table contains a dense grid of data points, likely representing a calendar or a schedule. The columns are labeled with numbers 1 through 30, and the rows represent individual time slots. The data is organized in a repeating pattern, suggesting a structured schedule or calendar layout.

Table 1a-2024																				
AN	BO	CO	CU	CI	CR	CA	CC	CD	CE	CF	CG	CH	CI	CJ	CK	CL	CM	CN	CO	CP
82	001	2024	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001
82	001	2024	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001

Main data table with 4 columns: ID, Description, Name, and other identifiers.

Table with 26 columns: Date, ID, Name, Description, Status, Location, Contact, Agency, Priority, Action, Date, ID, Name, Description, Status, Location, Contact, Agency, Priority, Action, Date, ID, Name, Description, Status, Location, Contact, Agency, Priority, Action, Date, ID, Name, Description, Status, Location, Contact, Agency, Priority, Action.

Line	Code	Category	Item Name	Brand	Model	Specs	Price	Stock	Location	Supplier	Notes
1	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001	001

Table with multiple columns including names, IDs, dates, and various classification codes. The table is organized in a grid-like structure with repeating patterns of data rows.

Table with columns: ID, FAMILIA, PROFESION, NOMBRE COMERCIO, N° EMPRESA, DISTRITO, N° DERECHO, N° DERECHO, N° DERECHO, NOMBRE COMERCIO, DISTRITO, N° DERECHO, N° DERECHO, NOMBRE COMERCIO, DISTRITO, N° DERECHO, N° DERECHO, NOMBRE COMERCIO, DISTRITO, N° DERECHO, N° DERECHO, NOMBRE COMERCIO, DISTRITO, N° DERECHO, N° DERECHO. The table contains a large number of rows listing various business registrations across different districts and professions.

Table with 50 columns: Row ID, Date (YYYY-MM-DD), Organization Name, Sector, Country, Contact Name, Phone Number, Email Address, Website, and Description. The table contains detailed entries for various NGOs and institutions across multiple categories and countries.

Order	Name	Address	City	State	Zip	Phone	Website	Business Type	Services	Status	Comments
1	ABC COMPANY	123 Main St	New York	NY	10001	(212) 555-1234	www.abc.com	Software	Cloud Migration	Active	Project on hold
2	DEF CORP	456 Oak Ave	Los Angeles	CA	90001	(310) 555-5678	www.defcorp.com	Marketing	Brand Strategy	Active	Phase 2 complete
3	GHI LLC	789 Pine St	Chicago	IL	60601	(312) 555-9012	www.ghillc.com	Consulting	Process Improvement	Active	Review meeting next week
4	JKL PARTNERS	101 Elm St	San Francisco	CA	94101	(415) 555-3456	www.jklpartners.com	Finance	Risk Assessment	Active	Report due Friday
5	MNO SERVICES	202 Cedar St	Phoenix	AZ	85001	(602) 555-7890	www.mnoservices.com	Operations	Supply Chain Opt.	Active	New vendor onboarding
6	PQR SYSTEMS	303 Birch St	Seattle	WA	98101	(206) 555-1357	www.pqr.com	IT Support	Network Upgrade	Active	Rollout scheduled for Q3
7	RST HOLDINGS	404 Maple St	Houston	TX	77001	(713) 555-2468	www.rstholdings.com	Investment	Portfolio Mgmt	Active	Quarterly review complete
8	TUV ENTERPRISES	505 Cedar St	Austin	TX	78701	(512) 555-3579	www.tuv.com	Manufacturing	Quality Control	Active	ISO 9001 audit passed
9	VWX INDUSTRIES	606 Pine St	Portland	OR	97201	(503) 555-4680	www.vwx.com	Retail	Customer Engagement	Active	New store opening next month
10	YZA SOLUTIONS	707 Elm St	Denver	CO	80201	(303) 555-5791	www.yza.com	Education	E-Learning Dev	Active	Platform launch in Q4
11	ABC COMPANY	123 Main St	New York	NY	10001	(212) 555-1234	www.abc.com	Software	Cloud Migration	Active	Project on hold
12	DEF CORP	456 Oak Ave	Los Angeles	CA	90001	(310) 555-5678	www.defcorp.com	Marketing	Brand Strategy	Active	Phase 2 complete
13	GHI LLC	789 Pine St	Chicago	IL	60601	(312) 555-9012	www.ghillc.com	Consulting	Process Improvement	Active	Review meeting next week
14	JKL PARTNERS	101 Elm St	San Francisco	CA	94101	(415) 555-3456	www.jklpartners.com	Finance	Risk Assessment	Active	Report due Friday
15	MNO SERVICES	202 Cedar St	Phoenix	AZ	85001	(602) 555-7890	www.mnoservices.com	Operations	Supply Chain Opt.	Active	New vendor onboarding
16	PQR SYSTEMS	303 Birch St	Seattle	WA	98101	(206) 555-1357	www.pqr.com	IT Support	Network Upgrade	Active	Rollout scheduled for Q3
17	RST HOLDINGS	404 Maple St	Houston	TX	77001	(713) 555-2468	www.rstholdings.com	Investment	Portfolio Mgmt	Active	Quarterly review complete
18	TUV ENTERPRISES	505 Cedar St	Austin	TX	78701	(512) 555-3579	www.tuv.com	Manufacturing	Quality Control	Active	ISO 9001 audit passed
19	VWX INDUSTRIES	606 Pine St	Portland	OR	97201	(503) 555-4680	www.vwx.com	Retail	Customer Engagement	Active	New store opening next month
20	YZA SOLUTIONS	707 Elm St	Denver	CO	80201	(303) 555-5791	www.yza.com	Education	E-Learning Dev	Active	Platform launch in Q4

N°	PROYECTO	INICIATIVA	ACCIONES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES	FECHA	ESTADO	ACTIVIDAD	INDICADORES				
01	PROYECTO DE INICIATIVA	INICIATIVA DE ACCIONES	ACCIONES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO	2023-01-01	EN CURSO	ACCIONES DE PROYECTO	INDICADORES DE PROYECTO

Table 1a 2025																																				
Year	Country	Region	City	Population	Area	Population Density	Urban Population	Rural Population	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	Population Change	Urban Change	Rural Change	
2025	Algeria	Algeria	Alger	3500000	238147	14.7	2600000	900000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000

Table with 47 columns: ID, Date, Name, Address, Phone, Email, Website, etc. This is a highly repetitive table containing contact information for numerous entities, likely a directory or a list of stakeholders.

Main data table containing columns for ID, Name, Address, and various administrative details. The table is organized in a grid format with multiple columns per row.

Niveau 1A 2023																														
AN	NUMERO	DESIGNATION	PROFIL	DEBUT	FIN	AN	DESIGNATION	PROFIL	DEBUT	FIN	AN	DESIGNATION	PROFIL	DEBUT	FIN	AN	DESIGNATION	PROFIL	DEBUT	FIN	AN	DESIGNATION	PROFIL	DEBUT	FIN	AN	DESIGNATION	PROFIL	DEBUT	FIN
02	101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101	010101010101

Table 1a.2024																													
SP	CP	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD		
CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	
CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD	CD
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Year	Rank	Country	Name	Age	Height	Weight	Discipline	Notes
1992	1	USA	Ben Johnson	25	1.88	70	100m	Disqualified for doping
1992	2	USA	Carl Lewis	26	1.93	72	100m	Gold medalist
1992	3	FRG	Frank Thomas	24	1.90	70	100m	Silver medalist
1992	4	JAM	Deonroy Allen	23	1.83	68	100m	4th place
1992	5	USA	Samuel Kirkwood	23	1.88	70	100m	5th place
1992	6	USA	Gregory Haugen	24	1.85	68	100m	6th place
1992	7	USA	Timothy Smith	23	1.83	68	100m	7th place
1992	8	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	8th place
1992	9	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	9th place
1992	10	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	10th place
1992	11	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	11th place
1992	12	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	12th place
1992	13	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	13th place
1992	14	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	14th place
1992	15	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	15th place
1992	16	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	16th place
1992	17	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	17th place
1992	18	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	18th place
1992	19	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	19th place
1992	20	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	20th place
1992	21	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	21st place
1992	22	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	22nd place
1992	23	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	23rd place
1992	24	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	24th place
1992	25	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	25th place
1992	26	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	26th place
1992	27	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	27th place
1992	28	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	28th place
1992	29	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	29th place
1992	30	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	30th place
1992	31	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	31st place
1992	32	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	32nd place
1992	33	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	33rd place
1992	34	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	34th place
1992	35	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	35th place
1992	36	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	36th place
1992	37	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	37th place
1992	38	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	38th place
1992	39	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	39th place
1992	40	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	40th place
1992	41	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	41st place
1992	42	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	42nd place
1992	43	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	43rd place
1992	44	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	44th place
1992	45	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	45th place
1992	46	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	46th place
1992	47	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	47th place
1992	48	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	48th place
1992	49	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	49th place
1992	50	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	50th place
1992	51	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	51st place
1992	52	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	52nd place
1992	53	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	53rd place
1992	54	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	54th place
1992	55	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	55th place
1992	56	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	56th place
1992	57	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	57th place
1992	58	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	58th place
1992	59	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	59th place
1992	60	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	60th place
1992	61	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	61st place
1992	62	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	62nd place
1992	63	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	63rd place
1992	64	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	64th place
1992	65	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	65th place
1992	66	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	66th place
1992	67	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	67th place
1992	68	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	68th place
1992	69	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	69th place
1992	70	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	70th place
1992	71	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	71st place
1992	72	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	72nd place
1992	73	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	73rd place
1992	74	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	74th place
1992	75	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	75th place
1992	76	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	76th place
1992	77	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	77th place
1992	78	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	78th place
1992	79	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	79th place
1992	80	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	80th place
1992	81	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	81st place
1992	82	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	82nd place
1992	83	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	83rd place
1992	84	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	84th place
1992	85	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	85th place
1992	86	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	86th place
1992	87	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	87th place
1992	88	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	88th place
1992	89	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	89th place
1992	90	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	90th place
1992	91	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	91st place
1992	92	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	92nd place
1992	93	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	93rd place
1992	94	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	94th place
1992	95	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	95th place
1992	96	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	96th place
1992	97	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	97th place
1992	98	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	98th place
1992	99	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	99th place
1992	100	USA	John Elmer	23	1.83	68	100m	100th place

Table 14 (2025)																														
ID	Date	Code	Name	Address	City	State	Zip	Phone	Fax	Website	Industry	Company	Contact	Title	Ext.	Area	Notes	Ref.	Status	Notes										
R1	2025	001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001	8612000001									

Table with columns for ID, RCP, ANRS, SIRET, DENOMINATION, ADRESSE, and CONTACT. It lists numerous educational and training organizations across various departments in the Hauts-de-France region.

